

Plantation et entretien des haies bocagères

Dispositif d'aide à l'entretien et à la plantation de haies auprès des particuliers et des exploitants

Les haies qui composent le bocage flamand sont une identité forte de notre territoire. Outre la contribution au cadre de vie et à notre paysage local, celles-ci ont de nombreux rôles pour la biodiversité (alimentation, refuge...), la régulation du climat (limite le vent, le ruissellement...), la qualité du sol, etc.

Dans le cadre de sa compétence environnement, la CCFI propose divers dispositifs permettant l'entretien et la plantation de haies, n'hésitez pas à nous solliciter !

Vous êtes particulier

- Vous souhaitez planter une haie

Vous pouvez bénéficier de plants locaux et à coût avantageux via l'opération régionale « Plantons le Décor ». Plus d'informations sur www.plantonsledecor.fr
D'autres aides seront prochainement programmées, merci de nous faire part de vos projets de plantations d'ici septembre 2017

- Vous entretenez vos haies

Vous pouvez bénéficier d'une subvention de 0.12 € du mètre linéaire dès 100mètres de haies composées d'essences locales, et taillées par vos soins ou par l'entreprise de votre choix.

Pour plus de renseignements, cliquez sur les liens pour consulter les documents suivants :

- [Présentation des dispositifs d'entretien des haies bocagères](#)
- [PARTICULIERS - Déclaration pour aide à l'entretien campagne 2016-2017](#)
- [Délibération PARTICULIERS et EXPLOITANTS](#)
- [Liste essences locales](#)

Attention : votre demande est à formuler avant le 15 avril 2017

Vous êtes exploitant

En partenariat avec le Département du Nord, la CCFI accompagne vos projets :

- Vous souhaitez planter une haie

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour la fourniture des plants de l'ordre de 80% du montant (aide plafonnée à 2,5€ / mètre linéaire). Nous pouvons également vous accompagner pour vos chantiers de plantation. Merci de nous part de vos projets pour le 30 septembre 2017.

- [EXPLOITANTS - Convention CD 59 2016](#)
- [Délibération PARTICULIERS et EXPLOITANTS](#)
- [Liste essences locales](#)

- Vous entretenez vos haies

La CCFI et le Département du Nord se sont également engagés pour participer financièrement au minimum à 50% du montant à régler pour l'entretien des haies bocagères. Pour la campagne 2016-2017, les frais restant à charge de l'exploitant représentent 30 % HT du montant des travaux.

Pour plus de renseignements, cliquez sur les liens pour consulter les documents suivants :

- [Présentation des dispositifs d'entretien des haies bocagères](#)
- [EXPLOITANTS - Convention CD 59 2016](#)
- [Délibération PARTICULIERS et EXPLOITANTS](#)
- [Liste essences locales](#)

Pour tous renseignements complémentaires : environnement@cc-flandreinterieure.fr ou 03 59 68 40 09



Chaque commune dispose d'un référent sur le sujet, qu'il conviendra de contacter directement. Il fera le lien entre la CCFI et vous ([liste des référents communaux](#)).